

	PROJET DE SERVICE 2013-2018
	Fiche Action N°2 : « Evaluation du risque chimique en maintenance de véhicules »
	Référence au Projet : Axe « 1 et 2 » Plan d'actions : Thème « CMR »
	Rédacteur : Christian POHREN

I. Contexte et enjeux de la démarche
<p>Evaluer le risque chimique auquel sont exposé(e)s les salarié(e)s du secteur de la maintenance de véhicules :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Automobile 2. Poids lourds 3. Motos 4. Agriculture, motoculture
II. Objectifs poursuivis
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Engager des actions de prévention (substitution de produits,...) et d'information des salariés tant au niveau de chaque entreprise qu'à un niveau collectif au niveau du service ➤ Proposer un schéma de suivi par examens complémentaires adaptés à la réalité des produits utilisés : <ul style="list-style-type: none"> - En mécanique - En carrosserie - En peinture ➤ Proposer un développement du suivi par indicateurs biologiques d'exposition
III. Descriptif synthétique de l'action
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recenser les produits au sein des entreprises ➤ Dépister les éventuels produits dangereux : <ul style="list-style-type: none"> - particulièrement les CMR ➤ Proposer une action de substitution des produits dangereux dépistés ➤ Proposer une méthode de suivi des salariés exposés en fonction des produits et risques identifiés (IBE, ordonnances-type,...) ➤ Elaborer d'éventuelles fiches produits (information des salariés utilisateurs) ➤ Elaborer éventuellement des plaquettes de prévention du risque
IV. Acteurs pilotes
<p>Médecin référent « toxicologie – hygiène industrielle » Assistants techniques « risque chimique » Assistante administrative</p>
V. Acteurs concernés
<p>150 entreprises (repérées par leur code NAF) 750 salariés Suivis par 20 médecins du service</p>

VI. Moyens à mettre en œuvre

- Le recensement des produits au sein des entreprises sera réalisé par les ATST dans le cadre de la procédure habituelle en cours au sein du service (recherche de la composition complète des produits)
 - en tenant compte des priorités définies par les médecins,
 - sans abandonner les évaluations en cours ou les demandes faites par les médecins
 - en classant les produits au sein de chaque entreprise au sein de trois GEH :
 - ♦ « mécanique »
 - ♦ « carrosserie »
 - ♦ « peinture »
 - en intégrant les recensements déjà réalisés dans les entreprises concernées :
 - ♦ mise à jour en cas de recensement postérieur à deux ans
 - ♦ valider la répartition selon les trois G.E.H. proposés
- Le dépistage de produits dangereux (particulièrement les CMR) donnera lieu à une information des médecins par le biais de l'« alerte CMR »
- Un rapport de synthèse sera élaboré donnant lieu entre autres à des propositions d'actions de prévention et de suivi médical (substitution des produits dangereux dépistés, suivi des salariés exposés en fonction des produits et risques identifiés (IBE, ordonnances-type,...), fiches produits (information des salariés utilisateurs), plaquettes de prévention du risque...)

VII. Le périmètre d'action

- Les entreprises du secteur de la maintenance :
 - Mécanique automobile
 - Mécanique poids lourds
 - Mécanique motos
 - Carrosserie peinture VL et/ou PL
 - Mécanique engins agricoles ou motoculture
- Après un premier repérage par le biais des codes NAF-APE (4511 Z, 4519 Z, 4520 A, 4520 B, 4540 Z, 501 Z, 502 Z, 505 Z), une première liste de 147 entreprises (764 salariés) a été éditée
- La liste obtenue peut être modifiée et mise à jour :
 - Par suppression d'une entreprise non concernée (ex : station-service exclusive)
 - Par ajout d'une entreprise non présente dans la liste
 - Par ajout d'une entreprise non répertoriée et ayant une activité de maintenance en interne (ex : entreprise de transports PL ayant un service de maintenance ou de carrosserie-peinture,...)

VIII. La communication

- Interne : information des médecins sur les différentes étapes de la campagne par le biais du bulletin du pôle technique et par les ATST au sein des réunions de secteur
- Externe : documents-supports de prévention en direction des entreprises et des salariés

IX. Echancier / délais de réalisation

- Septembre 2012 : début de campagne
- Décembre 2013 : bilan d'étape (objectif : 25 % des entreprises recensées)
- 1^{er} trimestre 2014 : rapport de rendu d'étape (diffusé aux médecins)
- 2014 : poursuite de la campagne de recensement

X. Organisation du suivi de l'action (indicateurs de suivi)

- Nombre d'entreprises recensées
- Nombre d'alertes CMR

XI. Indicateurs et critères d'évaluation

- Rapport de synthèse et propositions de prévention et de suivi médical